



Charte du respect des valeurs
et de la laïcité au sein de
l'université de Franche-Comté

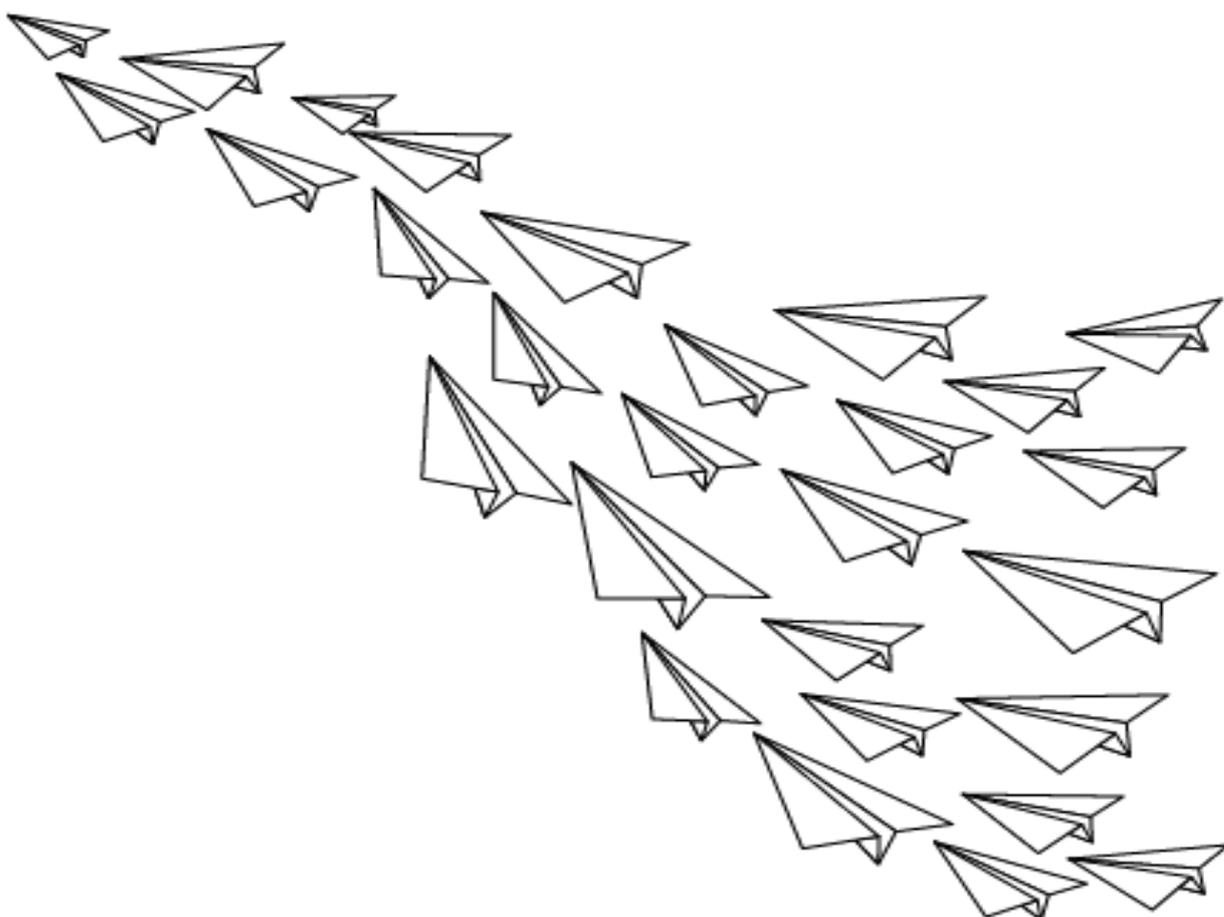


L'université de Franche-Comté inscrit sa mission de service public dans le cadre de valeurs et principes applicables au service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour affirmer que, dans une société en mutation, l'université reste ce lieu de liberté qui promeut la transmission, exigeante et indépendante, d'un savoir au service de l'exercice d'une pensée scientifique et créatrice libre et critique en prise avec les enjeux de la société et dans un esprit humaniste.

Cette charte vise à proposer à l'ensemble des personnels de l'Université (enseignants -chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels Biatss) quel que soit leur statut (fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou de droit privé), à ses étudiants, et à ses usagers, un référentiel des valeurs attachées au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur lesquelles l'université de Franche-Comté souhaite prendre des engagements forts et définir son identité.

SOMMAIRE

Servir l'intérêt général	4
Garantir les libertés universitaires	4
Diffuser une culture humaniste	5
Provoquer la rencontre des cultures	6
Respecter les égalités et la construction d'une société inclusive	7
Promouvoir la laïcité	7
Œuvrer pour le vivre ensemble	8
Sensibiliser et former aux enjeux du développement durable	9



En conformité avec et dans le prolongement des textes statutaires, l'université de Franche-Comté entend :

Servir l'intérêt général

L'université de Franche-Comté assure sa présence sur l'ensemble du territoire de Franche-Comté avec des établissements et des formations proposées sur plusieurs sites (Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul, Lons-le-Saunier) :

- à la communauté étudiante en formation initiale et destinée à s'insérer professionnellement ;
- mais également à toute personne, dans le cadre de la formation continue et de l'université ouverte, désireuse, tout au long de sa vie, de bénéficier d'un enseignement ou d'un complément de formation permettant son évolution professionnelle ou le développement de sa connaissance.

L'université de Franche-Comté se veut à ce titre vectrice de développement, de cohésion et de promotion sociale via son implantation géographique.

L'université de Franche-Comté vise également au renforcement des interactions entre toutes les sciences et la société, en cultivant l'excellence de sa recherche au service d'un enseignement qui concourt au progrès des individus et de la société. Elle promeut la diffusion et la valorisation de ses résultats au bénéfice de la société en encourageant l'innovation, le transfert de technologies, le conseil et l'expertise ainsi que le soutien aux actions susceptibles de répondre aux problématiques humaines, sociétales, économiques et scientifiques d'aujourd'hui.

Garantir les libertés universitaires

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS, CHERCHEURS

Le cadre des libertés académiques est formé par l'article L. 952-2 du Code de l'éducation dans la version que lui en a donnée la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 :

« Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité. Les libertés académiques sont le gage de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Elles s'exercent conformément au principe constitutionnel d'indépendance des enseignants-chercheurs ».

L'université de Franche-Comté garantit et protège la pleine indépendance de ses enseignants et chercheurs, ainsi que leur liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et leurs activités de recherche, telles que les reconnaissent la Constitution et le Code de l'éducation.

S'agissant de l'obligation de tolérance, les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, sont attentifs :

- à ne pas se livrer, durant leur activité de recherche ou d'enseignement, à des actes de prosélytisme afin de respecter la diversité des opinions et des situations ;
- à ne pas discriminer l'un des membres de la communauté universitaire (collègues, agents administratifs, étudiants ou usagers) en raison :
 - de son origine, réelle ou supposée,
 - de son appartenance ou de son orientation sexuelle,
 - de sa religion,
 - de ses opinions intellectuelles, philosophiques, politiques, syndicales.

L'obligation d'objectivité implique de ne pas dénigrer la pensée d'un collègue ou d'un auteur et de s'abstenir de tout préjugé dans l'exercice de sa mission scientifique.

AGENTS BIATSS

La liberté d'opinion et de conscience des personnels Biatss est pour sa part garantie par la Constitution et le Statut général de la fonction publique.

L'expression publique de leurs opinions (politiques, religieuses, syndicales) est cependant soumise au strict respect de l'obligation de neutralité du service public.

Diffuser une culture humaniste

L'université de Franche-Comté promeut, dans les études, l'enseignement et la recherche, le développement de l'esprit critique et de la créativité, avec l'objectif de former :

- sur un plan académique
- sur un plan citoyen

des individus appelés à devenir des acteurs éclairés de la société de demain.

A cet égard, l'université de Franche-Comté s'engage à la fois dans le développement des sciences humaines et sociales aussi bien que de la culture scientifique, technique et industrielle afin d'offrir à chacun de ses étudiants la possibilité de :

- construire sa formation intellectuelle en alliant connaissances et éléments de contextualisation et de mise en perspective de ces savoirs ;
- s'appropriier les enjeux de la science et des technologies contemporaines ;
- disposer d'un recul critique face aux débats et aux choix démocratiques du monde actuel ;
- accéder à des clés de compréhension du monde et d'intégration.

L'université de Franche-Comté s'engage à développer les partenariats et les projets d'enseignement et de recherche permettant les interactions entre disciplines afin de favoriser la confrontation, l'éclairage et la mise en perspective des savoirs.

Provoquer la rencontre des cultures

L'université de Franche-Comté est riche d'une tradition d'ouverture sur le monde, à la fois dans ses partenariats et coopérations internationales de recherche, mais également dans sa participation aux programmes d'échanges européens et internationaux des étudiants et des personnels.

Elle accueille également à différents niveaux de leur scolarité des étudiants issus de nombreux pays en s'appuyant sur la DRIF (Direction des Relations internationales de la Francophonie) et le CLA (Centre de Langues Appliquées).



Respecter les égalités et la construction d'une société inclusive

Cette exigence se traduit par la mise en place :

- d'une politique de qualité de vie au travail ;
- d'un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- d'engagements et d'actions pour lutter contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et les stéréotypes dans les différents aspects de la vie de la communauté éducative ;
- de dispositifs de prévention et de signalement des violences sexistes et sexuelles. Cette exigence d'accompagnement se traduit par l'existence d'un dispositif de signalement SOS (Signalement Orientation Suivi), qui s'adresse à l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, personnels, intervenants extérieurs et usagers) depuis le 8 novembre 2021. Ce dispositif est associé à des opérations de formation et à des campagnes de sensibilisation afin de prévenir les VSS ;
- d'un schéma directeur du handicap, afin de mettre en place les conditions d'un accueil et d'un accompagnement des étudiants et des personnels en situation de handicap durant leur parcours scolaire ou professionnel ;
- d'actions destinées à réduire les inégalités culturelles.

Les actions portées en ce sens par l'université de Franche-Comté visent à instaurer une culture de l'attention portée aux personnes, du dialogue, du civisme et de la solidarité.

Promouvoir la laïcité

Le code de l'éducation, dans son article L141-6, dispose que « le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique. »

La laïcité organise le vivre ensemble au sein de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs, agents Biatss), permettant l'exercice d'une liberté tout en fixant des limites à celle-ci, selon les statuts de chacun. La présente charte invite notamment à se reporter au Guide de la laïcité dans l'Enseignement supérieur publié par la CPU en septembre 2015.

Les personnels en poste exercent ainsi leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité et sont soumis à une obligation de neutralité en vertu de l'article L.121-2 du code général de la fonction publique, ce qui les conduit à s'abstenir :

- de manifester, dans l'exercice de leur fonction, leurs opinions religieuses ;
- de porter dans les locaux de l'université des signes manifestant de façon ostentatoire leur appartenance à une religion ;
- de tenir des propos ou d'adopter des pratiques qui pourraient constituer une discrimination directe ou indirecte à raison des croyances religieuses des usagers de l'université.

Les étudiants peuvent néanmoins porter des signes manifestant leurs convictions religieuses dans le cadre de leur liberté d'expression telle qu'elle est reconnue à l'article L811-1 du code de l'éducation. Cette liberté ne peut s'exercer que sous réserve de ne pas porter atteinte aux activités d'enseignement, de recherche, à l'ordre public et au bon fonctionnement du service public géré par l'université.

Un étudiant est donc libre d'afficher sa conviction religieuse à condition de ne pas faire du prosélytisme par exemple. Les étudiant(e)s ne peuvent cependant contester pour des raisons religieuses le contenu des enseignements, l'organisation des examens, le calendrier universitaire et peuvent être obligé(e)s de retirer un vêtement religieux si leur port peut créer un risque dans le cadre de séances de travaux pratiques, d'épreuves ou pour l'exercice d'une activité physique.

Par ailleurs, les locaux universitaires ne peuvent être utilisés comme salles de prière.

Ces valeurs et ces principes s'appliquent également aux associations étudiantes de l'université de Franche-Comté, qui veillent au respect de l'ordre public, ne pratiquent ni prosélytisme religieux, ni incitation à la haine, combattent toute forme de harcèlement ou de discrimination et s'engagent à respecter les valeurs de l'université et à mettre en œuvre une communication en phase avec la présente charte.

Enfin, en vertu de l'article 7 du règlement intérieur de l'université du 13 juillet 2020, « les usagers de l'université doivent se conformer, dans l'enceinte de l'établissement, aux dispositions de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010, interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public ».

Œuvrer pour le vivre ensemble

L'université respecte les valeurs républicaines mais également les valeurs humaines qui rendent possible au quotidien le vivre ensemble au sein de l'université.

Ce savoir-vivre, aussi important que les compétences et le savoir-faire, permet de construire un sentiment d'appartenance au sein de la communauté universitaire.

L'université valorise la pratique d'une communication respectueuse entre collègues, avec les universitaires ou les personnels administratifs, en soulignant que les mots et les pratiques ont un impact non négligeable sur la qualité des relations sociales au sein de l'établissement. L'université encourage notamment chacun à :

- adopter une attitude mesurée et respectueuse à l'encontre de ses interlocuteurs ;
- veiller au respect de la charte du bon usage de la messagerie, à laquelle la présente charte renvoie ;
- pratiquer une gestion respectueuse des personnes et à prévenir, dans ses pratiques, les risques psychosociaux au sein de l'établissement.

Sensibiliser et former aux enjeux du développement durable

En phase avec l'évolution des enjeux, l'université de Franche-Comté développe des actions en terme de transition écologique tout en promouvant des actions de sensibilisation au développement durable.

La signature de la charte en faveur de l'éco-responsabilité marque la volonté de l'université d'agir de façon durable, responsable et pérenne.

L'université s'engage à contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable des Nations-Unies et à la déclinaison de l'accord de Paris à l'échelle de l'établissement.

Dans cette optique, l'université de Franche-Comté s'appuie sur le référentiel Développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS) défini par la conférence des Grandes Ecoles et France Université.

Persuadée que l'enseignement supérieur doit être non seulement le lieu de l'excellence intellectuelle mais aussi de la formation personnelle et humaine, l'université de Franche-Comté souhaite ainsi mettre en place les conditions favorables au développement d'un modèle de société fondé sur l'ouverture au monde et à l'autre en promouvant des valeurs d'éthique, de responsabilité, d'exemplarité et d'humanisme dans un cadre républicain.

